

SICAV PROSPERITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société « **SICAV PROSPERITY** » pour la période allant du 1er Avril au 31 Décembre 2022, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total actif de 3.840.201 DT, un actif net de 3.803.471 DT et une valeur liquidative de 144.734 DT.

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société SICAV PROSPERITY, comprenant le bilan au 31 Décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société « SICAV PROSPERITY » arrêtés au 31 Décembre 2022, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi

que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

- Nous attirons également l'attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV PROSPERITY » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 31 janvier 2023

Le Commissaire Aux Comptes :

LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C

Chiheb GHANMI

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2022	31/12/2021
			<i>Montants en Dinars</i>	<i>Montants en Dinars</i>
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	2 786 126	3 917 447
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		1 083 188	1 430 117
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		1 576 230	2 366 829
AC1-C	AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		126 708	120 501
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	953 498	1 242 964
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	257 815	1 040 222
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	695 682	202 742
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	100 577	0
TOTAL ACTIF			3 840 201	5 160 410
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	5 740	7 206
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	30 990	71 603
TOTAL PASSIF			36 729	78 809
ACTIF NET			3 803 471	5 081 602
CP1	CAPITAL	CP1	3 703 293	4 937 902
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	100 178	143 700
CP2-B	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		122 845	151 209
CP2-C	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		-22 667	-7 509
CP2-D	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		0	0
CP2-E	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		0	0
ACTIF NET			3 803 471	5 081 602
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			3 840 201	5 160 410

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	Période du	Période du	Période du	Période du
			1/10/2022	1/01/2022	01/10/2021	01/12/2021
			au	au	au	au
			31/12/2022	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2021
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	20 272	170 559	29 668	162 179
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		0	64 200	0	51 173
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		20 272	106 359	29 668	111 006
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	11 755	44 824	19 284	93 871
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		3 864	11 299	7 218	60 118
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		7 241	18 934	5 947	9 158
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		650	14 591	6 119	24 595
REVENUS DES PLACEMENTS			32 027	215 383	48 952	256 050
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-15 136	-68 747	-20 064	-81 293
REVENU NET DES PLACEMENTS			16 891	146 636	28 888	174 757
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-5 860	-23 791	-5 792	-23 548
RESULTAT D'EXPLOITATION			11 031	122 845	23 096	151 209
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-6 283	-22 667	-4 381	-7 509
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE			4 748	100 178	18 716	143 700
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		6 283	22 667	4 381	7 509
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		21 985	46 377	36 914	106 553
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		12 466	4 855	-22 066	-14 846
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-613	-1 221	-668	-1 604
RESULTAT NET DE LA PERIODE			44 869	172 856	37 276	241 312

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2022 AU 31-12-2022

DESIGNATION	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/10/2022	01/01/2022	01/10/2021	01/12/2021
	au	au	au	au
	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2021
	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	44 869	172 856	37 276	241 312
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	11 031	122 845	23 096	151 209
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	21 985	46 377	36 914	106 553
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DES TITRES	12 466	4 855	-22 066	-14 846
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-613	-1 221	-668	-1 604
AN2 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-249 716	-1 450 987	-166 480	-1 053 453
SOUSCRIPTIONS	0	23 797	0	814 616
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	0	17 100	0	602 900
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	0	2 665	0	95 708
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	0	3 637	0	104 573
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES	0	395	0	11 435
RACHATS	-249 716	-1 474 784	-166 480	-1 868 069
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-174 400	-1 050 100	-120 500	-1 390 000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	-31 925	-178 249	-20 723	-218 029
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS. (R)	-37 109	-223 373	-20 876	-241 096
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX. (R)	-6 283	-23 062	-4 381	-18 944
VARIATION DE L'ACTIF NET	-204 846	-1 278 130	-129 204	-812 141
AN3 ACTIF NET				
AN4-A DEBUT DE PERIODE	4 008 318	5 081 602	5 210 806	5 893 743
AN4-B FIN DE PERIODE	3 803 471	3 803 471	5 081 602	5 081 602
AN4 NOMBRE D' ACTIONS				
AN5-A DEBUT DE PERIODE	28 023	36 609	37 814	44 480
AN5-B FIN DE PERIODE	26 279	26 279	36 609	36 609
VALEUR LIQUIDATIVE				
A- DEBUT DE PERIODE	143,037	137,807	137,801	132,503
B- FIN DE PERIODE	144,734	144,734	138,807	138,807
AN5 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,72%	4,27%	2,93%	4,77%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31/12/2022

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

La SICAV PROSPERITY est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances en date du 25 Janvier 1994.

La SICAV PROSPERITY a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable SICAV PROSPERITY bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%, conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021.

La gestion de la SICAV PROSPERITY est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) au terme de la convention de gestion signée entre les deux ; la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/12/2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en Actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2022 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 31/12/2022.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

2-3 Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC 1 Note sur le portefeuille titres :

Désignation des Titres	Code ISIN	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% de l'actif net
AC1- A. Actions et droits			1 000 764	1 083 188	28,48%
ATTIJARI BANK	TN0001600154	900	30 907	33 276	0,87%
DELICE HOLDING	TN0007670011	3 100	49 873	39 851	1,05%
EUROCYCLE	TN0007570013	2 523	50 665	64 132	1,69%
LAND'OR	TN0007510019	1 299	8 579	7 808	0,21%
ONE TECH HOLDING	TN0007530017	7 322	64 808	50 749	1,33%
PGH	TN0005700018	7 124	76 490	62 549	1,64%
SAH LILAS	TN0007610017	8 800	80 553	79 930	2,10%
SFBT	TN0001100254	4 350	65 281	58 568	1,54%
SMART	TNQPQXRODTH8	4 732	120 666	114 169	3,00%
SOTIPAPIER	TN0007630015	18 943	116 494	121 046	3,18%
SOTUVER	TN0006560015	8 076	31 635	70 253	1,85%
SOTUVER DA 2022-2/11	TNXI9LTW0FO	8 206	5 848	14 196	0,37%
STAR	TN0006060016	1 700	202 764	279 050	7,34%
TELNET HOLDING	TN0007440019	350	2 914	2 676	0,07%
TPR	TN0007270010	5 000	19 308	20 410	0,54%
UIB	TN0003900107	1 200	28 157	28 562	0,75%
UNIMED	TN0007720014	5 051	45 822	35 963	0,95%
AC1- B, Emprunts d'Etat			1 458 042	1 576 230	41,44%
BTA			1 458 042	1 518 643	39,93%
BTA 6% AVRIL 2023	TN0008000572	28	27 026	27 994	0,74%
BTA 6% AVRIL 2024	TN0008000366	256	246 144	255 065	6,71%
BTA 6,3 MARS 2026	TN0008000622	567	521 330	544 505	14,32%
BTA 6.7% AVRIL 2028	TN0008000606	713	663 542	691 079	18,17%
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA				57 587	1,51%
AC1- C. Autres Valeurs (Titres OPCVM)			123 817	126 708	3,33%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TN9LYNLKMSY6	836	123 817	126 708	
Total du portefeuille titres			2 582 622	2 786 126	73,25%

Les BTA en portefeuille, au 31/12/2022, correspondent à des souches émises avant le 31/12/2017. Ils sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement linéaire, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Le montant de cet étalement constant, s'élevant au 31/12/2022, à **57 587 dinars** constitue une plus-value potentielle portée en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégrée dans le calcul du résultat net de la période.

Cette méthode d'étalement linéaire des décotes et surcotes constatées sur les BTA est appliquée par la « SICAV PROSPERITY » à partir du 29/01/2018 sur le portefeuille BTA en détention à cette même date.

PR1 Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **170 559 Dinars** du 01/01/2022 au 31/12/2022, contre 162 179 Dinars du 01/01/2021 au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/10/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/10/2021 Au 31/12/2021	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Revenus des actions	0	64 200	0	51 173
Revenus des Emprunts d'Etat	20 272	106 359	29 668	111 006
Total	20 272	170 559	29 668	162 179

AC 2 Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à **257 815 Dinars**, contre **1 040 222 Dinars** au 31/12/2021 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021
Bons du Trésor à Court Terme	257 815	540 705
Certificats de Dépôt	0	499 517
Total	257 815	1 040 222

AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :

Désignation	Code ISIN	Nombre	Taux	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% de l'Actif Net
BTC 52 SEMAINES 31/05/2023	TNOEL1Y1K9F2	268	7,65	268 000	257 815	6,78%
Total				268 000	257 815	6,78%

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à **695 682 Dinars** représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01/01/2022 au 31/12/2022 à **44 824 Dinars**, contre **93 871 Dinars** du 01/01/2021 au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/10/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/10/2021 Au 31/12/2021	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Revenus des Bons du Trésor à CT	3 864	11 299	7 218	60 118
Revenus des Certificats de Dépôt	7 241	18 934	5 947	9 158
Revenus des autres placements (DAT)	650	14 591	6 119	24 595
Total	11 755	44 824	19 284	93 871

AC3 Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation se détaillent comme suit :

Créances d'exploitation	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021
Sommes à l'encaissement/Vente des titres	100 577	0
Total	100 577	0

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022, à **36 729 Dinars**, contre **78 809 Dinars** au 31/12/2021 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021
PA1	Opérateurs créditeurs	5 740	7 206
PA2	Autres créditeurs divers	30 990	71 603
	Total	36 729	78 809

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31/12/2022 à **5 740 Dinars** contre **7 206 Dinars** au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021
Gestionnaire	4 576	6 184
Dépositaire	1 164	1 021
Total	5 740	7 206

PA2 : Les autres créiteurs divers s'élèvent au 31/12/2022, à **30 990 Dinars** contre **71 603 Dinars** au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

Autres créiteurs divers	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021
Etat, impôts et taxes	518	595
Redevance CMF	320	433
Provision pour charges diverses	17 506	5 463
Rémunération CAC	6 544	5 532
Jetons de présence	6 000	6 000
Dividendes à payer des exercices antérieurs	101	101
Sommes à régler/Achat d'actions en Bourse	0	53 480
Total	30 990	71 603

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/01/2022 au 31/12/2022 à **68 747 Dinars**, contre **81 293 Dinars** du 01/01/2021 au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/10/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/10/2021 Au 31/12/2021	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Rémunération du gestionnaire	13 972	63 459	18 520	75 040
Rémunération du dépositaire	1 164	5 288	1 543	6 253
Total	15 136	68 747	20 064	81 293

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/01/2022 au 31/12/2022 à **23 791 Dinars**, contre **23 548 Dinars** du 01/01/2021 au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/10/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/10/2021 Au 31/12/2021	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Redevance CMF	978	4 443	1 297	5 255
Impôts et Taxes	125	623	104	603
Rémunération CAC	1 565	6 069	1 275	5 057
Jetons de présence	1 512	6 000	1 506	6 000
Contribution sociale de solidarité	0	200	0	200
Publicité et Publications	1 160	4 601	1 482	5 688
Diverses charges d'exploitation	520	1 855	129	746
Total	5 860	23 791	5 792	23 548

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/12/2022 se détaillent comme suit :

Capital au 01/01/2022 (en nominal)

·	Montant	3 660 900
·	Nombre de titres	36 609
·	Nombre d'actionnaires	43

Souscriptions réalisées (en nominal)

·	Montant	17 100
·	Nombre de titres émis	171

Rachats effectués (en nominal)

·	Montant	1 050 100
·	Nombre de titres rachetés	10 501

Capital au 31/12/2022

·	Montant en nominal	2 627 900
·	Sommes non Capitalisables(1)	516 444
·	Sommes capitalisées (2)	558 949
·	Nombres de titres	26 279
·	Nombre d'actionnaires	43

(1) : Les sommes non capitalisables s'élèvent à **516 444** Dinars au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 31/12/2022
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	642 017
1- Résultat non capitalisable de la période	50 012
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	46 377
- +/- values réalisées sur cession de titres.	4 855
- Frais de négociation de titres	-1 221
2- Régularisation des sommes non capitalisables	-175 584
- Aux émissions	2 665
- Aux rachats	-178 249
Total sommes non capitalisables	516 444

(2) : Les sommes capitalisées s'élèvent au 31/12/2022 à **558 949 Dinars** et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 31/12/2022
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	634 986
sommes capitalisées de l'exercice (*)	143 699
Régularisation des sommes capitalisées l'exercice clos	-219 736
- Aux émissions	3 637
- Aux rachats	-223 373
Total des sommes capitalisées	558 949

(*) : Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2021 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 18/05/2022 statuant sur les états financiers de l'exercice 2021 :

Rubriques	Montant au 31/12/2022
Résultat d'exploitation - Exercice 2021	151 209
Régularisation du résultat capitalisable	-7 509
Sommes Capitalisées-Exercice 2021	143 699

CP 2 Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période et au résultat capitalisable de l'exercice clos augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PROSPERITY.

Le solde de ce poste au 31/12/2022 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 31/12/2022
Résultat capitalisable de la période	122 845
Régularisation du résultat capitalisable de la période	-22 667
Sommes Capitalisables	100 178

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action :

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
Revenus des placements	8,196	6,994
Charges de gestion des placements	-2,616	-2,221
Revenus net des placements	5,580	4,774
Autres charges d'exploitation	-0,905	-0,643
Résultat d'exploitation	4,675	4,130
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,863	-0,205
Sommes capitalisable de la période	3,812	3,925
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,863	0,205
Variation des +/- values potentielles/titres	1,765	2,911
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,185	-0,406
Frais de négociation de titres	-0,046	-0,044
Résultat net de la période	6,578	6,592

4-2 Ratio de gestion des placements :

Rubrique	31/12/2022	31/12/2021
Charges de gestion des placements / actif net moyen	-1,547%	-1,534%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	-0,535%	-0,444%
Résultat distribuable de la période / actif net moyen	2,765%	2,854%
Actif net moyen	4 443 445	5 298 843

4-3 Rémunération du gestionnaire du dépositaire et des distributeurs

4-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion financière de SICAV PROSPERITY est confiée à la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce à compter du 01 Avril 2003. Celle-ci est notamment chargée de la gestion du portefeuille ;

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni en date du 5 Avril 2016 la commission de gestion payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) a été portée de 0,30% TTC à 1,20% HT de l'actif net l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du 1er janvier 2018.

La gestion administrative et comptable est confiée à TUNISIE VALEURS et ce, à partir de 03 janvier 2022.

4-3-2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PROSPERITY Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PROSPERITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni en date du 5 Avril 2016 la commission de dépôt payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la BIAT a été portée

de **0,10% TTC** à **0,10% HT** de l'actif net l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4-3-3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV PROSPERITY.

A noter qu'à partir du **15/07/2021**, TUNISIE VALEURS remplace BIATCAPITAL en tant que distributeur des titres de la SICAV PROSPERITY et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de BIATCAPITAL par TUNISIE VALEURS.

La commission de distribution payée par SICAV PROSPERITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions est prise en charge par le gestionnaire TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce depuis l'exercice 2016 suite au changement du type de la SICAV PROSPERITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation par une décision de l'AGE du 20 SEPTEMBRE 2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.

4-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicités de promotion et d'autres frais

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF à la BVMT à Tunisie Clearing ou définis par une loi un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce à compter du **1^{er} janvier 2018**.